L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 5 MAI 1886.

PETITES ANNONCES.

PERDU.

Perdu—Un jeune mulet noir (nouveau). La personne qui le ramènera chez M. Charles Grilhot, ou fournira à celui-ci des renseignements recevra une récompense libérale. Chemin Gentilly, près des Fair Grounds. 5mai—1f

A LOUER.

A LOUER—A Covington, l'élégant chalet, 9 appartements. S'adresser 500 rue Dumaine, Nlle O. ou sur les lieux, Jules Cahier, 1er mai—1f

A VENDRE

Résidence d'été à vendre à Biloxi. S'adresser à O. Pomes ou à J. A. Bousquet, Biloxi, Miss. 2mai—8f

1° Une propriété rue St-Anne, entre Remparts et Bourgogne, Orléans.
2° Une maison rue Rocheblave, entre Dumaine et St-Philippe, Tonti.
3° Deux maisons No 460 rue Hôpital, entre Dorgenois et Broad, Ursuline.
4° Propriété rue St-Anne, entre Broad et Dorgenois, Dumaine.
5° Propriété à l'encoignure des rues Ursulines et Rocheblave, avec une cuisine à deux étages.
6° Propriété rue Derbigny, entre Kerlerec et Columbus, Roman.
S'adresser à A. Doriocourt, notaire et avocat No 31 rue Carondelet. 25avril—2sem.

A vendre—Une agréable résidence à la Grande Ile, se composant de quatre chambres et cabinet, vestibule, mansarde, galerie devant et derrière. Cuisine, chambre de domestique. Four de campagne. Cabane à bain. Pour plus amples renseignements s'adresser No. 193 rue des Remparts. 22avril—15j

AVIS DE SUCCESSION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Louis J. Witte vs. ses créanciers—No 17,736—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Louis J. Witte soit tenue et convoquée pardevant H. J. Rhodes, notaire en cette ville, SAMEDI, le 5me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire Louis J. Witte soient suspendues, et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1er mai 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
5 mai—3f au 5juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Veuve P. Pavia vs. ses créanciers.—No 17,426.—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la pétitionnaire Veuve P. Pavia soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, JEUDI, le 6me jour de mai 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et d'élire un syndic, et pour voter sur toutes les autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite Veuve P. Pavia soient suspendues, et que E. J. Meral, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 2 avril 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3avril—3f au 6mai

AVIS LÉGAUX.

Avis

CONFORMÉMENT à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné qu'il sera présenté à l'Assemblée générale, à sa prochaine session, un bill pour abroger la loi No 90 de la session de 1868, intitulé : Loi pour amender la troisième section d'un acte, intitulé "Acte pour créer la place d'inspecteurs de foin pour la ville et le port de la Nlle-Orléans et pour en régler les devoirs, approuvé le 28 mars 1867."
5 mai—5 f en 30 j.

Avis.

Avis public est par le présent donné par les soussignés qu'ils se proposent de s'adresser à la Législature pour être autorisés à instituer un procès contre l'Etat.
HORNOR & BENEDICT,
25 avril—4 f en 30 j En liquidation.

Avis.

Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa session de 1886, un acte en faveur d'Emile Laudner et de ses associés, leur accordant une charte ou privilège de Loterie, avec tous les pouvoirs qui s'y rattachent ou en découlent, et qui ne violent aucun article de la Constitution, sous le nom social du *Southern Lottery Company of Louisiana*. Leur capital sera de cinq cent mille piastres et leur charte restera en vigueur jusqu'en 1895, à moins qu'elle ne soit révoquée plus tôt, à une élection générale quelconque d'Etat, ou par une loi de la Législature dans l'intervalle.
Le privilège sollicité sera soumis à telles licences maintenant fixées par les lois relatives à la Loterie.
EMILE LAUDNER.
Employé autrefois à la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
21 avril—30f

Avis.

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature d'Etat de 1886 un bill pour faire rembourser par le Trésor d'Etat de l'argent qui appartient aux héritiers de James Ogilvie.
JOHN McDOUGALL, Agent.
18 avril—5f en 30 j

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour pourvoir à une élection spéciale dans la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément aux dispositions de l'article 209 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, en vue de prélever une taxe de 2 1\|2 mills par piastre pendant quarante ans, sur les propriétés, à la Nouvelle Orléans, dans le but de drainer et de paver la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour pourvoir à la perception de ladite taxe et à sa remise à la New Orleans Draining and Paving Association.
Nlle-Orléans, 16 avril 1886.
16avril—1f p. sem. pen. 30 j.

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour amender et décréter à nouveau la Section 7 de l'acte intitulé "Un Acte pour incorporer la Ville de la Nouvelle-Orléans et pour pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires ; pour rappeler tous les actes contraires à ses stipulations, approuvé le 23 juin 1882;
Et pour amender et décréter à nouveau la Section 26 du dit acte, et pour rappeler les Sections 32 et 33 du dit acte ; pour amender et décréter à nouveau la Section 35 du dit acte ; et pour rappeler les Sections 37 et 43 du dit acte.
Le but et la portée du dit acte qui sera présenté à la législature, est de soustraire au contrôle des autorités municipales, du Conseil et des officiers municipaux de la dite ville, le drainage et le pavage de la Ville de la Nouvelle-Orléans, et de pourvoir aux moyens de paver et dessécher la Ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 16 avril 1886.
16 avril—1f par sem en 30 jours

Avis.

A tous ceux que cela peut concerner : —Avis est par le présent donné de l'intention de présenter à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, devant être tenue en la ville de Baton Rouge, en l'année 1886, un projet de loi pour prévenir et interdire, de la part des chemins de fer, toute différence de prix (discrimination) dans leur tarif de frêt et de passage entre les différentes parties de cet Etat.
Nlle-Orléans, 13 avril, 1886.
15 avril—15,17,24—1,8, mai

Avis.

CONFORMÉMENT à l'Article 48 de la Constitution 1879, avis est donné qu'il sera présenté, à l'Assemblée générale de cet Etat, à sa session de 1886, un bill pour allouer une certaine somme d'argent, afin de satisfaire le jugement rendu en faveur du demandeur, pour douze-cent-cinquante piastres, avec intérêt légal de mars 1867 jusqu'à paiement, ainsi que les frais, dans l'affaire de James W. McCracken vs l'Etat de la Louisiane, No 10,034, du Dossier de la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
10 avril—10,17,24—mai 1er et 8.

Avis.

AVIS est par le présent donné de l'intention de présenter à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, un projet de loi en faveur de Thomas H. Handy et autres, leur accordant à eux, leurs successeurs et ayant-droit, une charte ou privilège de loterie, avec tous les pouvoirs qui s'y rattachent, sous la raison sociale de "Louisiana and Shreveport Lottery Company." Le capital social sera d'un million de dollars, et les droits et privilèges de la société subsisteront jusqu'à l'année 1895, à moins qu'ils ne soient plus tôt abrogés à une élection générale d'Etat. La société sera tenue de payer quarante mille piastre par an au trésor de l'Etat.
Nlle Orléans, 7 avril, 1886.
8 avril—8, 12, 22, 26—mai 3, 7, 8.

Avis d'Election.

Bureau du Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, Nlle-Orléans, 17 avril 1886.

EN vertu d'une proclamation publiée par Son Excellence, Samuel Douglas McEnery, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en date du 17 mars A. D. 1886, ordonnant qu'une élection aura lieu Jeudi, 20e jour de mai A. D. 1886, dans les 1er, 2e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 16e et 17e Wards de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, et dans les paroisses Jefferson, St. Charles, St. Jean-Baptiste et St. Jacques, formant le

Second District Congressionnel

de l'Etat de la Louisiane, pour remplir la vacance occasionnée par la mort de Michael Hahn, ancien représentant dudit Second District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane, dans le 49e Congrès des Etats-Unis d'Amérique, et terminer le mandat dudit Michael Hahn.
Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu, conformément à la loi No 58 de la session extraordinaire de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane—
JEUDI, LE 20e JOUR DE MAI A. D. 1886, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, dans les 1er, 2e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 16e et 17e wards de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, dans les bureaux d'élections qui seront désignés par le gouvernement de la ville de la Nlle-Orléans dans le but de voter pour
Un Représentant du second district congressionnel de l'Etat de la Louisiane (composé des différents wards de la ville de la Nlle-Orléans énumérés ci-dessus et des paroisses Jefferson, St-Charles, St-Jean-Baptiste et St-Jacques) au Quarante-neuvième Congrès des Etats Unis d'Amérique, pour remplir la vacance et compléter le terme non expiré du dit Michael Hahn, décédé, ancien Représentant du dit second district congressionnel de cet Etat au Quarante-neuvième Congrès des Etats Unis d'Amérique.
Le tout conformément à la proclamation mentionnée ci-dessus.
THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans et ex-officio chargé des retours électoraux de la paroisse d'Orléans.
17 avril—17 av au 20 mai

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE E,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans, Lne.,
MARDI, 11 MAI 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75.000

1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de	25,000,		25,000
1 Lot de	10,000,		10,000
2 Lots de	6,000,		12,000
5 Lots de	2,000,		10,000
10 Lots de	1,000,		10,000
20 Lots de	500,		10,000
100 Lots de	200,		20,000
300 Lots de	100,		30,000
500 Lots de	50,		25,000
1,000 Lots de	25,		25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, s'en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à
New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

L'ETAT DE LA LOUISIANE, à tous ceux sous les yeux desquels le présent avis tombera :
Attendu que Henri Samory a acquis à l'enchère publique dont la criée a été faite par SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, pour la paroisse d'Orléans, le 8me jour du mois d'Août 1885, en vertu d'un arrêt de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu et signé le 30 Juin 1885, dans l'affaire de E. H. Samory vs Claude P. Samory et autres, No 14,351 de son dossier, les propriétés ci-après décrites, a demandé à cette Cour de lancer une monition ou de publier un avis conformément aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 16 Mars 1870, et communément connu comme les statuts révisés de la Louisiane.
Qu'il soit donc su par tous ceux ici intéressés, qu'ils sont cités et avisés, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, qui peuvent faire valoir un droit, un titre ou une réclamation contre les propriétés ci-après décrites, par suite d'une informalité dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en ordonnant la vente, ou par suite d'une irrégularité ou illégalité dans l'évaluation des propriétés ou les annonces relatives à l'époque ou à la façon dont s'est faite l'adjudication, ou par suite de défauts quelconques, de faire connaître, dans les trente jours qui suivront cette date de la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, la raison pour laquelle la vente ne doit pas être confirmée et homologuée. A la dite vente des propriétés ici décrites, M. Henri Samory en est devenu l'acquéreur, au prix et pour la somme de neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-sept dollars cinquante sous ($9297.50).
Description des propriétés :
1° Les deux tiers indivis d'un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le carré d'ilet No 671, borné par les rues Euphrosine, Calliope et Randon et l'avenue Hagan, mesurant, d'après la mappe de la ville trois cent douze pieds, neuf pouces et quatre lignes rues Euphrosine et Calliope ; deux cent soixante-neuf pieds, huit pouces et six lignes rue Randon ; et deux cent soixante-neuf pieds, huit pouces avenue Hagan. Etant le même immeuble acquis au nom de Henri Samory à une vente du Shérif de la paroisse d'Orléans ainsi qu'en fait foi un acte enrégistré au bureau des Transferts de cette ville, livre 95, folio 124. Les deux tiers de la propriété vendue appartenant à la communauté d'acquets et de gains qui existait entre M. et Mme Claude P. Samory, ainsi que déclaration en est faite dans l'inventaire des biens de la succession de la dite dame Samory, enrégistré à cette honorable Cour, en date du 19 mars 1885.
2° Les trois-quarts indivis d'un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le numéro Un du carré d'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Toulouse et St Louis, formant l'angle desdites rues Toulouse et Remparts, et mesurant vingt-trois pieds de façade sur ladite rue des Remparts, sur soixante-dix-sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur rue Toulouse. Etant le même acquis par achat de Jean Ringé au nom de Henry Samory, ainsi qu'en fait foi un acte passé pardevant A. Barnett, notaire, en date du quatorzième jour de janvier 1865, inscrit au bureau de l'annotateur de cette ville, régistre 88, folio 372, déclaré et attesté dans l'inventaire ci-dessus mentionné : que les trois-quarts de ladite propriété appartenaient à la succession de ladite Mme Samory.
3° Les deux-tiers indivis d'un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, les droits, passages, privilèges y appartenant en quelque sorte, désigné par le numéro cinquante-sept, sur un devis de Olivier & Martin, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, selon le devis No 22 du livre des devis No 7 ; lequel terrain est borné par les rues Canal, St. James, Douane et l'avenue Carrollton, et se compose de vingt-neuf terrains numérotés de un à vingt-neuf, mesurant trois cent trente-huit pieds, cinq pouces et une ligne de façade rue du Canal ; trois cent dix pieds quatre pouces et sept lignes de façade rue de la Douane ; trois cent treize pieds quatre pouces de façade rue St-James ou Pierce ; et trois cent quatorze pieds six pouces six lignes de façade Avenue Carrollton. Etant le même terrain acquis par H. Samory par achat de Mme De Pontalba, ainsi qu'en fait foi un acte pardevant Amédée Ducatel, notaire, en date du 1er mai 1867, inscrit au bureau de l'annotateur de cette ville, régistre 92me, folio 433me, également déclaré et attesté par le dit H. Samory dans l'inventaire ci-dessus mentionné : que les deux tiers du même carré d'ilet appartenaient à la succession de la dite Mme Samory.
4° Les deux tiers indivis d'un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre A, borné par l'avenue Carrollton et les rues Canal, David et Douane, composé de dix-huit terrains numérotés de un à dix huit inclusivement, d'après un plan dressé par Olivier et Martin, voyers, en date du 9 mars 1867, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, comme le plan No. 22 du livre des plans No. 7.
Le dit terrain mesurant deux cent trois pieds huit pouces et sept lignes de façade rue du Canal ; deux cent vingt-un pieds neuf pouces et une ligne de façade rue de la Douane ; trois cent quatorze pieds six pouces et six lignes de façade Avenue Carrollton ; et trois cent treize pieds quatre pouces de façade rue David. Etant le même terrain acquis par H. Samory par achat de Mme De Pontalba comme en fait foi un acte pardevant A. Ducatel, notaire, date du 1er Mai 1867, enregistré au bureau de l'annotateur de cette ville, livre 92me, folio 433, également déclaré et attesté dans l'inventaire du 19 Mars 1885 : que les deux-tiers du dit carré d'ilet, appartenant à la succession de la dite dame Samory.
5° Les trois-quarts indivis d'un terrain situé dans le deuxième district de cette ville désigné par le numéro cinq du carré d'ilet borné par les rues Tonti, St Pierre, Miro et la Promenade Carondelet, sur un plan dressé par L. Surgi, voyer, en date du 10 octobre 1814, et déposé en l'étude de P. P. Labarre, ancien notaire de cette ville ; et mesurant trente pieds de façade rue Tonti, trente-un pieds dix pouces et cinq lignes sur la limite inférieure ; sur quatre-vingt quinze pieds deux pouces et sept lignes, d'un côté, et quatre-vingt-quatre pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de division du terrain six. Etant la même propriété acquise par le dit Henri Samory par achat du shérif de cette paroisse, ainsi qu'en fait foi un acte daté du 22 août 1868, enregistré au bureau de l'annotateur de cette ville. livre 95, folio 389, et comme les précédents, ces deux tiers de ladite propriété appartenant à la succession de ladite dame Samory, ainsi que déclaration en est faite par le dit Henri Samory.
6° Les trois-quarts indivis d'un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Espagne, Victoire, Enghien et Moreau, désigné comme le terrain No Deux, et mesurant vingt-cinq pieds deux pouces et quatre lignes de façade rue Espagne, sur une profondeur de soixante sept pieds neuf pouces et six lignes, entre lignes parallèles. Le tout selon un plan dressé par A. Persac, daté du 21 avril 1869, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire.
7° Les trois-quarts indivis de onze morceaux de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans la paroisse d'Orléans, à environ cinq milles de la Cathédrale St. Louis, sur le côté droit, partant de la ville, et désigné par les numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, deux, trois, quatre et cinq, sur un plan du 20 avril 1858, de A. Castaing, déposé en l'étude de A. Doriocourt, notaire ; les dits morceaux de terre mesurant chacun, un arpent ou cent quatre-vingt-treize pieds de façade sur le Chemin de Gentilly ; et vingt arpents ou trois mille huit cent trente-neuf pieds de profondeur.
Les terrains six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze sont contigus les uns aux autres. Le terrain No 6 est adjacent à la propriété de M. J. B. Harsey. Le terrain No 12 est adjacent à la propriété de Mlle Marie Poupelin : le terrain No 2, adjacent à la propriété de M. J. B. Hursey ; le terrain No 5, adjacent à la propriété de M. Louis Lambert ; moins l'étendue cédée et vendue à la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Mobile. Etant les mêmes terrains acquis par achat par H. Samory, de la succession de Mme N. Cordier ainsi que l'établit un acte daté du 19 novembre 1861, exécuté pardevant P. E. Laresche, notaire en cette ville, et enregistré dans le bureau des annotations de la ville, livre 87, folio 173. Les trois-quarts de cette propriété appartiennent à la succession de ladite dame Samory, ainsi qu'il appert de la déclaration faite par M. Henri Samory dans le susdit inventaire.
8° Un certain carré d'ilet avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et servitudes y appartenant en quelque sorte, situé dans le Faubourg Darcantel, Troisième District de cette ville, désigné par le numéro trente-cinq dans le carré d'ilet borné par les rues Bagatelle, Livingston, Union et Stephen Girard ou Pelopidas, composé de vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit inclusivement, indiqués sur un plan dressé par John Schreiber, en date du 29 décembre 1836, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire.
9° Quatre carrés d'ilet avec tous les droits passages, servitudes et avantages qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, Faubourg Washington, désigné par les numéros sept, huit, onze et douze, d'après un plan dressé à la date du 12 décembre 1838, par L. Surgi, voyer, déposé en l'étude de C. V. Foulon, notaire en cette ville, représentant E. Seghers, alors notaire. Le carré d'ilet No 7 se compose de 24 terrains et est borné par les rues Delery, Pilié, Magistrats et Vertu. Le terrain No 8 est également composé de 24 terrains et borné par les rues Pilié, Canonge, Vertu et Magistrats. Le terrain No 11 est aussi composé de 24 terrains et compris entre les rues Law, Pilié, Canonge et Magistrats. Et le terrain No 12 est aussi composé de 24 terrains et borné par les rues Law, Delery, Pilié et Magistrats.
10° Un carré d'ilet, avec tous les droits, passages, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte, situé dans le Cinquième District de cette ville, à Tunisburg, rive droite de la rivière Mississipi, borné par les rues Columbus, Orléans, Sheppard et Odéon, d'après un plan de John Schreiber sous la date du 6 février 1837, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville.
11° Et les trois quarts indivis de sept terrains, avec tous les droits, passages, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte, situés à Carrollton, dans le Septième District de cette ville, désignés par les numéros Cinq, Six, Sept, Huit, Douze, Treize et Quatorze du carré numéro Quatre-vingt-quinze, A, borné par l'Avenue Canal et les rues Cohen, Dublin et Septième ; lesquels terrains mesurent, chacun, trente pieds de façade Avenue Canal, sur cent quinze pieds de profondeur.
Etant la même propriété acquise par achat par H. Samory de la succession de J. B. Boiron, ainsi qu'en fait foi un acte en l'étude de O. Drouet, notaire, en date du 3 avril 1862, et appartenant à la succession de la dite dame Samory, comme déclaration est faite par ledit H. Samory, dans l'inventaire ci-dessus mentionné.
Nouvelle-Orléans, 17 Avril 1886, par arrêt du tribunal.
A. L. TISSOT, Juge.
JULES VIENNE, Sous-Greffier.
4 mai—4,5,20—juin 4.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la parisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par les présentes que le 21me jour d'avril 1886, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après :
Interdiction de Jean Bonnecaze—No 17,296
Cette affaire a été appelée aujourd'hui. Présent, E. E. Moise, pour le demandeur et H. L. Dufour, curateur pour le défendeur. Après avoir entendu les témoignages, les avocats et les plaidoiries, et pour les motifs allégués oralement par la Cour, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse déclarant que Jean Bonnecaze est privé de raison et incapable de prendre soin de sa personne ou de ses biens ; que les biens ainsi que la personne du dit Bonnecaze soient confiés aux soins de Mme Louise Knorpp, femme du dit Jean Bonnecaze, comme curatrice ; que conformément à la loi il sera nommé un dit interdit un sous-curateur.
Jugement rendu le 21 avril 1886.
Jugement signé le 27 avril 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 29me jour d'avril de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-six.
JULES VIENNE, Député Greffier.
30avril—5fen 30j

Médaille de Première Classe
DÉCERNÉE A
A. & H. MYERS,
de Philadelphie, Penn. pour le Schuylkill Pure Malt Whiskey, par le jury de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.
E. VERGNES, Agent,
Bureau rue Magazine, 99, Nlle-Orléans.
6 oct 85—1an

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS

HARRY T. HOWARD vs. CRESCENT CITY SUGAR REFINERY CO.

Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane—No 11,297.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MERCREDI, dix-neuvième jour de mai 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir :
1. TOUS ET SÉPAREMENT, LES DIX LOTS DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, machines, vacuum pans, réservoirs, chariots, bouilloires, locomotives, appareils, installations et autres objets appartenant à une raffinerie de sucre et se trouvant au susdit local, ainsi que les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient ou s'y rattachant de quelque manière que ce soit, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle Levée), St-Joseph, Commerce et Julie, et désignés et décrits comme suit, à savoir : Un lot de terre désigné par la lettre "A", d'après un plan dressé par L. H. Pilié, assistant voyer de la ville, daté le 25 octobre 1881, annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant W. J. Castel, notaire en cette ville, le 18 novembre 1881, et mesurant vingt-trois pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), vingt-trois pieds de largeur au fond, sur cent vingt-six pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St. Joseph, et cent vingt-cinq pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Julie, le divisant de la propriété de P. Tulane. Un autre lot de terre, mesurant environ vingt-trois pieds de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), sur cent vingt deux pieds huit et un-tiers pouces sur cent vingt-trois pieds huit et un-tiers pouces de profondeur. Deux lots de terre désignés par les numéros cent six et cent sept d'après un plan déposé pour référence dans le bureau de T. O. Stark, ex notaire en cette ville ; et aussi conformément à un plan dressé par Pilié et Murray, en date du 3 mars 1869. Le dit lot numéro cent six mesure dix-neuf pieds deux lignes et six pouces de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), dix-neuf pieds huit pouces et sept lignes de large dans le fond, sur cent treize pieds et cinq pouces de profondeur ; et le lot numéro cent sept mesure dix-neuf pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), dix-neuf pieds trois pouces et quatre lignes de large au fond, sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur. Un lot de terre désigné par le numéro cent cinq sur le plan ci-dessus mentionné dans le bureau de l'ex notaire Stark, mesurant vingt-et-un pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), vingt pieds, onze pouces et cinq lignes de large au fond, sur cent treize pieds, cinq pouces de profondeur. Un lot de terre mesurant vingt pieds, plus ou moins, de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée), sur cent douze pieds, un pouce, plus ou moins, de profondeur. Un lot de terre désigné par la lettre "A" d'après un plan dressé par J. A. d'Hemécourt, arpenteur, annexé à un acte passé pardevant F. D. Seghers, notaire en cette ville, le 25 octobre 1871, et mesurant dix-neuf pieds, deux pouces de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée), dix-neuf pieds de large dans le fond, cent onze pieds, cinq pouces de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Julie, et cent douze pieds, deux pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St-Joseph. Trois certains lots de terre désignés par les numéros quatre, cinq et six, d'après un plan dressé par C. F. Zimple, en date du 8 février 1835, et mesurant comme suit : Lot numéro quatre, environ vingt-et-un pieds cinq pouces et demie de face à la rue Commerce, sur cent quatre pieds de profondeur, et vingt-et-un pieds huit pouces de large dans le fond ; le lot numéro cinq, vingt-et-un pieds cinq pouces et demi de face à la rue Commerce sur cent quatre pieds de profondeur, et vingt-et-un pieds huit pouces de large dans le fond ; et le lot numéro six, vingt-et-un pieds onze pouces de face à la rue Commerce sur cent quatre pieds de profondeur, et vingt-et-un pieds huit pouces de large dans le fond, tous plus ou moins. Aussi, tout et séparément les machines, appareils, installations et ce qui y appartient et tous les articles de propriété individuelle, contenus dans la bâtisse érigée sur les lots de terre décrits ci-dessus, et employés comme une raffinerie de sucre, ou une liste détaillée de l'inventaire est annexée pour référence à un acte passé par devant Andrew Hero, Jr., notaire de cette ville, le 30 janvier 1883.
2. QUATRE LOTS DE TERRE ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou s'y rattachant en quelque sorte que ce soit, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet ci-dessus mentionné, borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle Levée), St-Joseph, Commerce et Julie, désignés comme lots numéros un, deux, trois et quatre, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, député voyer de la ville, en date du 30 septembre 1880, déposé pour qu'on s'y réfère, au bureau de A. Hero, Jr., comme le plan No 51. Les dits lots sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit, à savoir : Lots numéros un et deux mesurent chaque trente deux pieds huit pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée), trente deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent onze pieds dix pouces et six lignes sur la ligne de côté du lot un la plus rapprochée de la rue St-Joseph, cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les lots numéros un et deux, cent dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du lot numéro deux, la plus rapprochée de la rue Julie ; et les lots numéros trois et quatre sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Commerce, trente deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du lot numéro trois, la plus rapprochée de la rue Julie, cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les numéros trois et quatre, et cent onze pieds dix pouces et six lignes de profondeur sur le côté du lot numéro quatre, le plus rapproché de la rue St-Joseph.
Les dits quatre lots composent un corps ou portion de terre avec une façade de soixante-cinq pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée) et s'étendant en profondeur jusqu'à la rue Commerce, sur laquelle ils ont une façade de soixante quatre pieds dix pouces, et ce sont les mêmes lots désignés par les lettres G, H, I, J, sur un plan de J. Pilié, enregistré au bureau de H. Lavergne, ex-notaire en cette ville.
3. LE TOUT ET SÉPARÉMENT LES DROITS D'USAGE ET D'OCCUPATION jusqu'au 13me jour du mois de septembre A. D. 1907 de la dite "Crescent City Sugar Refinery" sujet au bail contracté avec les directeurs du Fonds d'Education Tulane du terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans ledit carré d'ilet borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle-Levée), St-Joseph, Commerce et Julie, désigné par le No 2, et mesurant au pied américain, dix-huit pieds dix pouces de façade rue Peters (anciennement Nouvelle Levée) environ vingt-un pieds huit pouces de largeur à l'arrière, sur une profondeur d'environ cent vingt-trois pieds quatre pouces et tiers sur la ligne le séparant du terrain No 1, et environ cent vingt-quatre pieds sept pouces de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 3 ; le dit terrain étant désigné par les mots : "La propriété de Paul Tulane", sur un devis de A. De Armas, sous voyer, annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pour le soussigné, Andrew Hero Jr. notaire, en date du 30 janvier 1883, laquelle propriété a été spécialement hypothéquée par la dite compagnie par acte public, devant Andrew Hero Jr. notaire, daté du 21 mars 1883, en faveur du ou des détenteurs des bons et coupons spécifiés dans la pétition.
Saisi dans le procès ci-dessus intitulé.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 15me jour d'avril 1886.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District de l'Est de la Louisiane.
16 avril—16,22,30—mai 5,12,19

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Une vacherie de valeur à l'encan.
12 vaches splendides.
2 chevaux.
Charrette de laitier et accessoires, volailles, meubles de maison et effets, etc.
Succession de John B. Croquine.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No 15,248.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45, rue Royale—MERCREDI, 12 mai 1886, à 10:30 heures A. M., au local rue Calhoun, entre St-George et Green, conformément et en vertu d'un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, dans l'affaire de Henriette Weyman vs. Louisa Croquine et als., rendu le 14 avril et signé le 19 avril 1886, et d'un ordre daté le 29 avril 1886, je vendrai la propriété décrite ci-dessus, conformément à un inventaire qui est enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
2mai—2 7 12

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés de valeur dans le Quatrième District.
Succession de John Sprunk et als.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A—No 16,767.

PAR B. ONORATO, Encanteur, No 45 rue Royale—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, en date du 20 avril 1886, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir :
1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 4 dans l'ilet borné par les rues St-Andrew, St-David, Seconde et Troisième et mesure 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 115 pieds, entre lignes parallèles.
2° Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 5, dans l'ilet 315, borné par les rues Troisième, St-David, Liberté et Deuxième et mesure 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 115 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant.
Les actes de vente pardevant Chas. E. Sol, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
24avril—24—1,8,15,22,29mai.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Sarah Marshall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,742—Division D—Attendu que James Marshall a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Sarah Marshall, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 mai—5,9'14

Succession d'Archibald Montgomery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 14,636—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve Archibald Montgomery, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5mai—5 9 14

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Marx Levy vs George W. Wintz et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 6,470—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Salle d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 22 mai 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :
Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros vingt-deux et vingt-trois dans l'ilet borné par les rues Canal, Broad, White et Douane, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-six pieds huit pouces.
Saisi dans l'affaire, ci-dessus, comme la propriété de Geo. W. Wintz.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 avril—21 28 mai 5 12 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mary J. Ashbey vs. Joseph H. Ashbey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,784—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 22 mai 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :
1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse d'Orléans, à McDonoghville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, et étant la moitié du lot désigné par le numéro sept de l'ilet treize, sur le plan original de Joseph Pilié, en date du 5 décembre 1832 et déposé en l'étude de A. Gulrot, notaire en cette ville. Laquelle portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de cent quatre-vingt pieds entre lignes parallèles, et est bornée vers la rue Madison par le lot numéro huit du dit ilet, et sur le côté vers la rue Jefferson par l'autre moitié du dit lot numéro sept et dans le fond par le lot numéro trois.
2° Le lot numéro treize dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, St Thomas et Rousseau, ayant une façade de trente-et-un pieds sur la rue Jackson, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations et dépendences qui y appartiennent.
3° Tous les droits, intérêt, titre, et propriété du défendeur, que ce soit en communauté ou autrement, dans un certain lot de terre avec toutes les améliorations et dépendences qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Chippewa, St-André et Fulton, désigné comme ilet No. 7 sur un plan original du faubourg Lafayette, mesurant, au pied américain, 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 159 pieds 8 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 avril—21 28—mai 5 12 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente d'un lot de terre de valeur dans le Deuxième District, avec les bâtisses et améliorations, connu comme le No 100 de la rue de Chartres.

Jas. R. Mitchell vs. Boston Shoe & Leather Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,652.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Décatur, Conti et St Louis, le dit lot est désigné par la lettre "D" de l'ilet No 28 sur un plan annexé à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk ancien notaire en cette ville, le vingt-sixième jour d'octobre 1865, mesurant conformément au dit plan (au pied américain) vingt pieds sept pouces de face à la rue de Chartres, cent cinquante pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté près de la rue St Louis, cent vingt-huit pieds trois pouces et quatre lignes sur une première ligne de côté près de la rue Conti ; puis se rétrécissant de quatre pieds sept pouces, et cinq lignes, et s'étendant sur une profondeur de vingt-deux pieds deux pouces vers la ligne du fond, qui a seize pieds de largeur ; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et désigné comme le No 106 de la rue de Chartres, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.
Etant la même propriété acquise par les défendeurs de James J. Carroll, conformément à un acte passé pardevant Geo. C. Préot, notaire en cette ville, le huitième jour de mars 1883.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant pour une somme suffisante pour payer les réclamations du plaignant ci-dessus, la somme de trois mille piastres ($3,000), ensemble avec intérêt au taux de sept pour cent par an sur deux mille piastres de la somme, du 8 mars 1883, et sur les autres mille piastres de la somme, du 8 mars 1885 jusqu'à parfait paiement ; ensemble avec 5 0\|0 sur les dits montants pour frais d'avocat ; tous les frais de procès et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre, daté le 8 mars 1883, tiré à l'ordre de et endossé par le defendeur ci-dessus, pour la somme de mille piastres, payable deux ans après sa date, avec intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement, et garanti par lien du vendeur et hypothèque sur la dite propriété, en concurrence avec les réclamations du plaignant, d'après un acte passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 8 mars 1883 ; l'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte d'hypothèque primitif, ne pas aliéner, de payer 5 0\|0 pour frais d'avocat en cas de procès.
3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux ; et en cas où il y ait d'enchère sur la propriété, après déduire les frais d'avocat, frais et taxes, serait moindre que le montant de la réclamation du plaignant, avec intérêt, ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, et le billet à assumer, mentionné plus haut, alors le paiement des dits frais, frais et taxes comptant ; la balance du prix d'adjudication doit être disposée au pro rata entre le montant de la réclamation du plaignant actuellement due et le billet à ordre décrit ci-dessus en second lieu ; le montant pro rata qui revient à la réclamation du plaignant, maintenant due, doit être payé comptant, et le montant pro rata du dit billet sera décrit ci-dessus en second lieu sera assumé par l'acquéreur.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 mai—4 11 18 25 juin 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.
Groceries. Groceries. Groceries.
John L. Feliu vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,282—En vertu d'un ordre de vente en date du 3 mai 1886, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 15 mai 1886, à 11 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :
Tout et particulièrement le contenu, installations, marchandises, etc. de la grocerie coin des rues Port et Remparts, d'après un inventaire enliasé dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4mai—4 8 12 15

LA VIGUEUR DES CHEVEUX
D'AYER
(Ayer's Hair Vigor.)

rend le brillant et la fraicheur de la jeunesse aux cheveux gris ou flétris, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur châtain ou noir foncé, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blonds ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.
Elle arrête la chûte des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et maladive. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de Toilette pour Dames, la VIGUEUR est sans pareille ; elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.
M. C. P. BRICHER écrit de *Kirby, O.*, 2 Juillet, 1882 : "L'automne dernier mes cheveux commencèrent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fût fini, la chûte des cheveux s'arrêta, et une nouvelle crue commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."
J. W. BOWEN, Propriétaire du *McArthur (Ohio) Enquirer*, dit : "La VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."
M. ANGUS FAIRBAIRN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn," Vocalistes Ecossais, écrit de *Boston, Mass.*, 6 Février, 1880 : "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse—une chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraitre en public."
MME. O. A. PRESCOTT, écrivant de *Elm street, No. 28, Charlestown, Mass.*, 14 Avril 1882, dit : "Il y a deux ans environ je perdis la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux naissants mais vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chute. J'employai seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je m'en sers de temps en temps comme article de toilette."
Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.
PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes.

BASILE BARES
No 84 - - Rue Royale - - No 84
SEUL AGENT

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Brévoté pour le tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.
Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.
8nov—

ANNONCES JUDICIAIRES

Ventes de Propriétés Foncières
—POUR—
TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut—Paroisse d'Orléans, Cinquième District.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Passage St. Antoine, dans le deuxième district de cette ville, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures A. M., SAMEDI, le 8ème jour de Mai, 1886, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées en 1885, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 Décembre de l'année où lesdites taxes étaient dues, à raison de 1 pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.
Les noms des dits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement de ladite année, et les propriétés foncières, assessées à chacun les contribuables susdits et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

ALGIERS & GRETNA RAILROAD CO.—
Taxe de 1885, montant à........$10 80
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bouny, Villere, Delaronde et Seguin, désignés comme lots Nos. 25 et 26 de l'ilet No 9, mesurant 63 pieds de face à la rue Bouny sur 160 pieds de profondeur.

ANTOINE, ZEPHERINE Mme.—
Taxe de 1885, montant à.......45c
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Madison, Lapeyrouse et Socrates, designés comme lots Nos. 18 et 19 de l'ilet No 218, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Monroe sur 135 pieds de profondeur.

AUGUSTUS, Mme LOUIS—
Taxe de 1885, montant à........24c
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Pacifique, De Armas et Decatur, désignés comme lots Nos. 17, 18, 19 et 20 de l'ilet No. 192, mesurant 128 pieds de face à la rue Elmire sur 123 pieds de profondeur.

BELCHER, ALEXANDER—
Taxe de 1885, montant à.........$2 40
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Vallette, Chestnut, Eveline et Eliza, désignés comme lots Nos. 1 à 4 de l'ilet No. 95, mesurant 126 pieds 6 pouces de face à la rue Vallette sur 120 pieds de profondeur.

BENTLEY, WILLIAM—
Taxe de 1885, montant à.........$1 50
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Atlantique, Jackson et Market, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 129, mesurant 30 pieds de face à la rue Pacifique sur 123 pieds de profondeur.

CAZERAS, EMILE—
Taxe de 1885, montant à.........$1 05
Un lot de terre avec améliorations dans le 5ème district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Webster, Washington, Alix et Peter, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 60, mesurant 31 pieds de face à la rue Webster sur 130 pieds de profondeur.

COYLE, WM G.
Taxe de 1885, montant à.........$1 80
Une partie d'un lot de terre, avec améliorations dans le 5ème district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Market et Eliza, Powder et Church, désignée comme partie du lot No 2 de l'ilet No 84 mesurant 31 pieds de face à la rue Market sur 114 pieds de profondeur ; formant l'encoignure des rues Market et Eliza.

COOPER ISAAC—
Taxe de 1885 montant à..........$..75c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Franklin, Monroe, Lapeyrouse et Socrates désigné comme lot No 13 de l'ilet No. 219, mesurant 32 pieds de face à la rue Franklin sur 120 pieds de profondeur.

DAVIS, H.—
Taxe de 1885, montant à.........$1 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Elmire, Homer et Jackson, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 145, mesurant 32 pieds de face à la rue Pacifique sur 123 pieds de profondeur.

FETSCH, G. M.—
Taxe de 1885, montant à.........$12 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peter, Alix, Bouny et Seguin, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 7, mesurant 30 pieds de face à la rue Peter sur 120 pieds de profondeur.

FITCH, JACOB—
Taxe de 1885, montant à.........$1 80
Une partie d'un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bouny, Seguin, Eveline et Eliza, désignée comme une partie du lot No. 4 de l'ilet No. 91, mesurant 64 pieds de face à la rue Bouny sur 76 pieds de profondeur.

FRIGALORA, JOSE—
Taxe de 1885, montant à.........$1 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Market, Seguin, Eveline et Bouny, désigné comme lot No 4 de l'ilet No. 120, mesurant 32 pieds de face à la rue Market sur 117 pieds de profondeur.

GUY, Mme JOSEPH—
Taxe de 1885, montant à.........30c
Une partie d'un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Decatur, Newton, Madison et Jefferson, désignée comme une partie du lot No 6 de l'ilet No. 184, mesurant 30 pieds de face à la rue Decatur sur 120 pieds de profondeur.

HASSAM, THOMAS—
Taxe de 1885, montant à.........$3 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Patterson, Bouny, Villeré et Patterson désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 10, mesurant 63 pieds de face à la rue Patterson sur 118 pieds de profondeur.

HUGHES, CHARLES—
Taxe de 1885, montant à.........$1 80
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Homer, Pacifique et Jackson, désignés comme lots Nos. 11 et 12 de l'ilet No. 145, mesurant 64 pieds de face à la rue Elmire sur 123 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Elmire et Homer.

HYDE, WILLIAM ET THO. J. MACKIE—
Taxe de 1885, montant à.........$6 00
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Jefferson, Adams, Jackson et Homer, désigné comme ilet No. 152 1\|2, mesurant 300 pieds de face à la rue Jefferson sur 242 pieds de profondeur d'un côté et 200 pieds de l'autre.

JOHNSON, Mlle A. A.—
Taxe de 1885, montant à.........$1 50
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Market, Vallette et Verret, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 125, mesurant 30 pieds de face à la rue Jackson sur 102 pieds de profondeur.

JOHNSON, Mme PEGGY—
Taxe de 1885, montant à.........80c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, situé à Leesbourg et attenant à l'habitation Trépagnier et le chemin public, désigné comme lot No. 11 bis, propriété d'habitation, mesurant 30 pieds de face sur 126 pieds de profondeur.

LEE, HENRY—
Taxe de 1885, montant à.........$1 50
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Newton, Homer, Franklin et Monroe, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 155, mesurant 32 pieds de face à la rue Newton sur 128 pieds de profondeur.

LEWIS, WILLIAM—
Taxe de 1885, montant à.........$1 80
Une partie d'un ilet de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magellan, Vallette, Sheppard et la ligne de Jefferson, désignée comme partie de l'ilet No. 392-5, mesurant 100 pieds de face à la rue Magellan sur 616 pieds de profondeur.

ROCHE, LEONARD—
Taxe de 1885, montant à.........36c
Trois lots de terre avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut Vallette, Lapeyrouse et De Armas, désignés comme lots Nos. 9, 10 et 11 de l'ilet No. 211, mesurant chaque 34 pieds de face à la rue Chestnut sur 140 pieds de profondeur.

ROLAND, PIERRE ET AUGUSTE SANFORD—
Taxe de 1885, montant à.........90c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Franklin, Lapeyrouse et Socrates, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 219, mesurant 32 pieds de face à la rue Monroe sur 120 pieds de profondeur.

SCOTT, M. J. ET P. JERRY—
Taxe de 1885, montant à.........30c
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, situés sur le chemin public, à Leesbourg, et attenant à l'habitation Trépagnier, désignés comme lots Nos 31 et 32, propriété d'habitation, mesurant 80 pieds de face sur 126 pieds de profondeur.

SMITH, Vve GEORGE—
Taxe de 1885, montant à.........$4 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peter, Bouny, Delaronde et Seguin, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 8, mesurant 31 pieds de face à la rue Delaronde sur 128 pieds de profondeur.

TAYLOR, ADAM—
Taxe de 1885, montant à.........90c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire Jackson, Chestnut et Homer, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 146, mesurant 32 pieds de face à la rue Elmire sur 150 pieds de profondeur.

THACKER, MOSES—
Taxe de 1885, montant à.........90c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, DeArmas, Verret et Franklin, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 188, mesurant 31 pieds de face à la rue Decatur sur 128 pieds de profondeur.

VICK, Mme J.—
Taxe de 1885, montant à.........$1 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 5ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Market, Jackson, Pacifique et Elmire, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 128, mesurant 24 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la dite propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.
CHAS. CAVANAC,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P, GUINAULT.

Vente positive pour cause de maladie.
La vacherie de M. Basile Gardez.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 6 mai 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Cadiz et Dryades, à un ilet de la rue Valence—

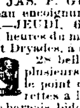

28 belles vaches laitières, Créole, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de véler. 3 chevaux, 2 charrettes à lait neuves, 1 ditto à provision, les harnais, bidons, baquets et tous les ustensils de la laiterie. Aussi, 250 têtes de volailles, cochons, etc., ainsi que la propriété qu'habite le vendeur se composant de six terrains avec la résidence et l'écurie.
Les dimensions et les détails en seront donnés au moment de la vente.
Conditions—Pour la propriété, un tiers ou davantage comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses pénales d'usage.
Et pour les animaux toute somme n'excédant pas $50. Comptant de $50 à $300. Six mois de crédit au-dessus de $300. Neuf mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. La clientèle dont la vente journalière est de 25 gallons de lait, sera donnée au plus fort acquéreur.
2mai—

PAR J. V. GOURDAIN.

VACHERIE.
Vente péremptoire pour cause de départ.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No. 79 rue Bienville.—MARDI, 11 mai 1886, à 11 heures du matin, rue Broad, entre O'Reilly et Aubry, il sera vendu à l'encan la vacherie de M. Baptiste Pambrun, se composant de

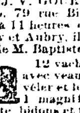

12 vaches créoles de choix, dont 4 avec veaux, plusieurs sur le point de véler et les autres fraiches en lait ; 1 magnifique taureau, 1 cheval, 1 charrette, bidons et tous les ustensiles de la vacherie ; environ 36 têtes de volailles, 2 belles truies, dont une avec petits et l'autre prête à mettre bas.
Conditions—Au-dessous de $100, comptant ; au-dessus de $100, trois mois de crédit en billets souscrits et endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
La clientèle qui est d'environ 15 gallons par jour sera donnée au plus fort acquéreur.
5 mai—6f

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SYNDIC.
P. E. Sarrazin vs. ses Créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 17,443.

Le contenu d'une buvette au No 271 rue Decatur, comprenant liqueurs, verres, vaisselle, tables, tables de jeu, coffre forts, 2 stoves citerne de 2000 gallons, etc., etc. Aussi, le bail du local qui expire le 30 septembre 1886.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville.—VENDREDI, 14 mai 1886, à 11 heures du matin, au No 271 rue Decateur, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 4 mai 1886, il sera vendu le contenu de la buvette ci-dessus mentionnée. Le tout sera offert en bloc, si la vente ne peut être opérée ainsi, on vendra par lots.
Conditions—Comptant sur les lieux.
5mai—5,8,14.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée dans le Deuxième District, à l'encoignure des rues Bienville, Front et Clay.
Robert Carey vs. Maurice E. Garvey.
No 17,354—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu le 16 avril 1886 et signé le 21 avril 1886, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, de la dite Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir—
Quatre lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, dans l'ilet No 3, A, borné par les rues Clay, Front, Douane et Bienville et désignés comme les lots Nos 9, 10, 11 et 12 du dit ilet sur un plan de L. H. Pilié, ancien voyer de ville, en date du 21 mai 1866, et en l'étude de W. J. Castell, ancien notaire. Les lots Nos 9, 10 et 11 mesurent chacun 25 pieds 8 pouces de face sur chacune des rues Clay et Front, sur une profondeur de 119 pieds 10 pouces 2 lignes, entre lignes parallèles.
Le lot No 12 touche au lot No 11 et mesure 25 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Clay et 26 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la rue Front, sur une profondeur et face de 119 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue Bienville et 119 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 11 et forme l'encoignure des rues Clay et Bienville et Front et Bienville. La propriété ci-dessus sera vendue sujette à un bail maintenant existant et expirant le 30me jour de septembre 1886.
Conditions de la vente—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit d'un et deux ans avec intérêt sur le paiement différé à raison de 7 pour cent par an avec toutes les clauses usuelles de garantie, privilège de vendeur, hypothèque et police d'assurance, assumera le paiement de toutes les taxes durant 1886 et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.
4mai—4 15 22 29 juin 5

ANNONCE JUDICIAIRE.
Phaéton et harnais à l'encan.
Succession de James Hughes.
No 16,107—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No. 17, rue Carondelet.—JEUDI, le 6 mai 1886, à 11 heures a. m., à notre bureau No 17 rue Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 avril 1886, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir :
1° Un phaéton.
2° Un jeu de harnais.
Conditions—Comptant.
24 avril—24 mai 1 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.
Terrain splendide dans les limites de la ville.
L'HABITATION HOPKINS,
A la jonction de la route du Pontchartrain et Gentilly.
Terre très élevée.
POUR UN LONG CRÉDIT.
Affaire en partage.
Succession de Charles William Hopkins—Hugh D. Hopkins et als. vs Mortimer M. Hopkins et als. pour un partage.
No. 15,303—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 20 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement en partage, rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 19 janvier 1886 et signé le 25 janvier 1886 et amendé par un jugement subséquent, rendu le 5 avril 1886 et signé le 9 avril 1886, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir :
1° Un morceau de terre situé dans le troisième district de cette ville, désigné comme habitation situé sur le Gentilly, dans la paroisse d'Orléans, mesurant 22 arpents de face sur chaque côté du dit chemin de Gentilly et 20 arpents de profondeur de chaque côté du chemin, borné sur un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à la compagnie du chemin de fer Pontchartrain, et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à M. de St. Jeme.
2° Un morceau de terre situé sur le dit chemin de Gentilly, mesurant 8 arpents plus ou moins de face sur le côté est du dit chemin public à peu près 20 arpents de profondeur, borné sur un côté par la propriété ci-dessus mentionnée, et sur l'autre côté après la limite de la ville de la Nouvelle Orléans par la propriété de la compagnie du chemin de fer Pontchartrain.
Ces terres ont une grande valeur et comptent parmi les meilleures et les plus attrayantes qui soient à la Nlle-Orléans. Deux lignes de chemins de fer les traversent, ainsi que le chemin macadamisé de la rue des Français et le chemin de Gentilly.
Presque toute cette portion de terre peut être cultivée et produire les récoltes qu'on obtient dans ce climat. Une partie du terrain a été occupée pendant nombre d'années par le célèbre champ de course connu sous le nom de "Louisiana Race Course", et le reste par le "Camp Benjamin" qu'ont longtemps fréquenté autrefois nombre de gens comme lieu de plaisir.
Les terres sont très élevées et forment un coteau ; elles sont extrêmement fertiles, peuvent être cultivées facilement et sont drainées naturellement ; cinq lignes de chemins de fer et de routes y conduisent.
Conditions—Un tiers comptant et le resté à un et deux ans de crédit, en billets ou coupons de billets au gré des parties intéressées, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir de la date des billets jusqu'à complet paiement, avec hypothèque sur la propriété vendue et toutes les clauses de garantie ordinaires, tels que 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le paiement des dits billets, etc. Le paiement des taxes de cette année devra être assumé par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication, et un dépôt de dix pour cent comptant devra être fait au moment de la vente.
La vente ci-dessus est faite sujette aux baux sur les ilets Nos 2346, 2455, 2346 et 2454 à la Chess Carley Company, de Louisville, Ky., pour 5 ans du 1er octobre 1885 au 30 septembre 1890, au taux de $100 par an payable d'avance.
Actes de vente pardevant O. Morel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
17 avril—17 24 avril—1 8 15 20 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EMPLACEMENTS DE COMMERCE
—ET—
MAISONS DE RÉSIDENCE DE CHOIX
—DANS LES—
Premier et Deuxième Districts.

Actions de la Compagnie d'Assurances Hope.

Boucles d'Oreilles et Broche en Diamant.

No 82 RUE DU CANAL,
Entre les rues du Camp et Magazine, bâtisse en briques à quatre étages, occupée par MM. Lévy, Loeb, Scheuer & Cie., marchands en gros de Tissus (Dry Goods).

No 46 RUE DE CHARTRES,
Entre les rues Douane et Bienville, bâtisse en briques à trois étages, occupée par A. Doussan, parfumeur, et B. J. Wolf & fils, fabricants de vêtements.

No 48 RUE DE CHARTRES,
Entre les rues Bienville et Douane, bâtisse en briques à trois étages, occupée par B. J. Wolf & fils, fabricants de vêtements, et A. Doussan, parfumeur.

Nos 10 et 12 RUE CONTI,
Entre les rues Chartres et Decatur, bâtisses en briques à quatre étages, occupées respectivement par John Wingrave, marchand de glace, et A. Delcous, menuisier et charpentier.

No 42 RUE ESPLANADE,
Entre les rues Chartres et Decatur, charmante maison de résidence à deux étages, en briques, solidement construite, avec vastes terrains et située à proximité des belles résidences de MM. Johnson, Lion, Xiques et autres.

SIX TERRAINS NUS DE VALEUR
Faisant face aux rues Galvez et St-Louis, à la Promenade Carondelet et bornés par la rue Johnson, occupés par G. D. Luce, fabricant de mousse.

UN TERRAIN DE VALEUR
Au coin de la rue Johnson et de la Promenade Carondelet, borné par les rues St-Louis et Galvez.

TROIS TERRAINS DE VALEUR
Au coin des rues Tonti et Gasquet, borné par les rues Palmyre et Miro.

DOUZE ACTIONS—CAPITAL
De la Compagnie d'Assurances Hope de la Nlle-Orléans.

Joseph Ernest Pepin et autres
vs.
Louis Arnaud Pepin et autres.

No 17,240—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, 46 rue Royale—En vertu d'un jugement dans la susdite affaire, rendu le 12 avril 1886, par l'Hon. W. T. Houston, juge siégeant à la Division B de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, et aussi conformément à deux ordres ou décrets rendus dans l'affaire ci dessus intitulée, le 16 avril 1886, homologuant les délibérations des deux assemblées de famille, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la **Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles**, entre les rues **Gravier et Commune**, SAMEDI, 22 mai 1886, à midi, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir—

PREMIER DISTRICT.

1° **Un certain terrain**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No. 1 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, le 30 février 1860, déposé pour qu'on s'y réfère, dans le bureau de J. E. Jarreau, alors notaire en cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues **Canal, Commune, Magazine et Camp**, et mesurant 31 pieds, 11 pouces et cinq lignes de façade rue du **Canal**, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 95 pieds, 11 pouces. Les améliorations comprennent l'élégante et solide bâtisse en briques à quatre étages, en bon état, avec fenêtres en fer sur la devant et derrière, un beau bureau avec "Sky-Light" et des ventilateurs devant les ouvertures vitrées du dernier genre, un auvant sur la façade, cours, hydrant et lieux-d'aisance. Cette propriété est connue par le numéro municipal 82 rue du Canal.
Avec la propriété seront vendues les étagères sur un côté du premier étage et toutes celles du deuxième étage, un bureau en noyer, dix longs comptoirs en noyer, douze bancs longs et bas, installation de gaz partout, et un **ascenceur Reynolds**, sans l'appareil à gaz ou la machine.
La propriété est vendue sujette au bail en faveur des occupants actuels, Messieurs Levy, Loeb, Scheuer & Cie., expirant le 30 septembre 1886, au taux très minime de $3300 par an, payable mensuellement par des billets.
2° **Trois certains terrains**, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos. 9, 10 et 11 dans le carré borné par les rues **Gasquet, Tonti, Miro et Palmyre.** Le terrain No 11 forme le coin des rues **Tonti et Gasquet**, et mesure 27 pieds 5 lignes de face rue **Gasquet**, sur une profondeur et façade, entre lignes parallèles, de 159 pieds 10 pouces 3 lignes rue **Tonti**. Les terrains 9 et 10 mesurent, chacun, 27 pieds 1 pouce de façade rue **Gasquet**, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 3 lignes, entre lignes parallèles.

DEUXIEME DISTRICT.

3° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 46 dans le carré d'ilet borné par les rues **Chartres, Decatur Bienville et Douane**, mesurant, d'après un plan de L. J. Frémeaux, ingénieur civil, daté du 8 mars 1886, annexé à l'acte d'inventaire fait par James Fahey, notaire, dans la succession de dame Veuve A. Pepin, 29 pieds 9 pouces 4 lignes, plus ou moins, de façade rue de **Chartres**, sur 143 pieds 6 pouces 2 lignes plus ou moins de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une magnifique bâtisse en briques à trois étages, ayant fenêtres en fer sur la façade et à l'arrière, grand et vaste escalier devant, lieux d'aisance au premier et deuxième étages, un magasin d'entrepôt à deux étages au fond. Au 2eme étage un grand office vitré et tous les tuyaux de gaz au deuxième étage seulement, waterworks, etc. Cette propriété porte le No. municipal 46 rue de **Chartres**. La propriété est vendue sujette aux baux suivants. Premièrement à Aug. Doussan, le rez-de-chaussée et les entrepôts, jusqu'au 30 septembre 1886, au taux de $780 par an, payable mensuellement ; secondement, les deuxième et troisième étages à MM. B. J. Wolf & Fils, jusqu'au 30 septembre 1888, au taux de $600 par an, payable mensuellement.
4° **Un lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Chartres, Bienville, Decatur et Douane**, étant le lot intérieur ou celui le plus rapproché de la rue **Bienville**, sur lequel se trouve le magasin portant le numéro municipal 48, rue de **Chartres**, a 29 pieds 9 pouces 4 lignes, plus ou moins, face à la rue de **Chartres**, et une profondeur sur la ligne latérale supérieure (celle sur le côté le plus rapproché de la rue de la **Douane**) de 143 pieds 6 pouces 2 lignes, plus ou moins, et sur la ligne latérale inférieure (celle la plus rapprochée de la rue **Bienville**) il s'étend à une première profondeur sur une ligne parallèle à l'autre ligne latérale, de 117 pieds 2 pouces 2 lignes, plus ou moins, profondeur à laquelle le lot diminue de 4 pieds 4 pouces à angle droit, puis s'étend sur une ligne parallèle à l'autre ligne latérale à une nouvelle profondeur de 26 pieds, plus ou moins, la ligne du fond mesurant environ 25 pieds 8 pouces 4 lignes, d'après le dit plan de L. J. Frémeaux, cité plus haut, et annexé à l'inventaire pris par James Fahey, notaire, dans la succession de veuve A. Pepin.
Les améliorations comprennent une magnifique bâtisse en briques à trois étages, réparée entièrement l'an dernier, ayant fenêtres en fer sur la façade et à l'arrière, grand et vaste escalier, lieux d'aisance au premier et 2me étages, un magasin d'entrepôt à deux étages au fond, avec water-works, installations à gaz au premier étage, et au deuxième et troisième étages les tuyaux seulement.
La propriété est vendue sujette aux baux suivants : Premièrement, les premier, second et troisième étages à Messieurs B. J. Wolf & fils, jusqu'au 30 septembre 1888, au taux annuel de $1080, payable mensuellement en billets ; avec les étagères des deux côtés au premier étage ; et secondement, l'entrepôt au fond de l'arrière à Aug. Doussan, jusqu'au 30 septembre 1886, au taux de $300 par an, payable au mois.
5° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues **Conti, Bienville, Chartres et Decatur**, désigné par le No 7, sur un plan dressé par C. A. Sampson, architect, et deposé pour qu'on s'y réfère, comme le plan No 16, livre 6 des plans, au bureau de H. Caire, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain mesure 18 pieds 3 pouces 4 lignes de face rue Conti, sur une profondeur de 40 pieds, plus au moins, entre lignes parallèles, ayant en commun avec les terrains portant les Nos 46, 47 et 48, décrits dans le plan ci-dessus mentionné, une petite cour avec lieux d'aisance, et une allée ouvrant rue Conti. La rue vient d'être pavée en granite et tous les trottoirs ont été exhaussés devant cette propriété et celle adjacente, le No 12 de la rue Conti.
Les améliorations comprennent le beau magasin en briques, à trois étages, désigné par le No. municipal 10 rue **Conti**, loué à bail jusqu'au 30 septembre 1886 à John Wingrave, à raison de $180 par an, payable mensuellement en billets.
6° **Un lot de terre**, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No. 9 sur le même plan que ci-dessus, dans le même district et le même ilet que la propriété ci-dessus décrite, et mesurant 20 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur de 53 pieds 2 pouces, plus ou moins, entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent le beau magasin en briques désigné par le No. municipal 12, rue Conti, loué à bail jusqu'au 30 septembre 1886, à A. Delcous, à raison de $180 par an, payable mensuellement en billets.
7° **Une grande portion de terre**, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Esplanade, Quartier, Chartres et Decatur**, mesurant 51 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de l'**Esplanade**, sur une première profondeur de 100 pieds 11 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue **Decatur**, se dirigeant de la rue de l'**Esplanade** à la rue du **Quartier**, point où elle se rétrécit de 1 pied 10 pouces 1 ligne vers la rue de **Chartres** ; de là, sur une seconde profondeur de 9 pieds 4 lignes, ensuite de 50 pieds 3 lignes sur une ligne parallèle à la rue du **Quartier**, dans la direction de la rue de **Chartres** ; enfin, de 110 pieds sur une ligne parallèle à la rue de **Chartres** jusqu'à la rue de l'**Esplanade**, le point de départ.
Les améliorations comprennent une très charmante résidence en briques à deux étages, dans l'ordre le plus parfait, ayant au rez-de-chaussée, un grand salon, une salle à manger, une petite chambre, un balcon et un grand vestibule ; au 1er, 4 chambres à coucher un petit cabinet de toilette sous le palier, une grande chambre dans la mansarde. Une bâtisse en briques à deux étages est jointe à la maison principale, avec cuisine et chambre à repasser, cave à vin au rez-de-chaussée, avec des vitrerieś pour la porcelaine. Au 2e, il y a deux chambres à coucher avec chambre à bain, lieux d'aisance au deux étages. Gaz partout. Deux citernes, waterworks complet, pavées en ardoise, cave pour bois et charbon, baquets stationnaires pour blanchissage, grand poulailler, splendide vérandah faisant face à la rue de l'Esplanade, balcon faisant face au fleuve, jardin, etc., etc.
Cette propriété est à proximité de trois lignes de **chemins de fer urbains**, allant aboutir à la rue du **Canal**, des gares du chemin de fer **Pontchartrain**, du chemin de fer **L. and N. R. R.**, du chemin de fer **Morgan's Louisiana et Texas R. R.**, du **Marché français**, des **Eglises**, etc. Les manteaux de cheminée dans trois chambres de la maison principale sont en marbre blanc parfaitement pur et sans tache ; au premier, les plafonds sont sculptés ; la rampe de l'escalier est en acajou ; les chambres ont de nombreuses ouvertures et sont conséquemment bien aérées. Il serait enfin difficile, dans une annonce de ce genre, de signaler tous les agréments de cette belle propriété. Nous nous bornons à engager le lecteur à la visiter avant la vente, en se procurant une carte des encanteurs à qui on pourra s'adresser dans ce but de 7 heures du matin à midi, et de 2 heures à 6 heures du soir.
8° **Sept certains lots de terre**, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos. 1, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, dans l'ilet borné par les rues **Galvez, Promenade Carondelet, St-Louis et Johnson**. Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues **Johnson** et **Promenade Carondelet** et mesure 28 pieds, 1 pouce, 1 ligne de face à la **Promenade Carondelet**, 28 pieds de largeur dans le fond, 85 pieds 5 lignes de profondeur et de face à la rue **Johnson**, et 83 pieds 8 pouces, 6 lignes sur la ligne opposée. Le lot No. 9 forme l'encoignure des rues **Galvez** et de la **Promenade Carondelet** et mesure 30 pieds 8 pouces 2 lignes sur la **Promenade Carondelet** sur 86 pieds, 3 pouces, 6 lignes de profondeur et face à la rue **Galvez**, 88 pieds, 9 pouces, 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 8, et 30 pieds, 7 pouces de largeur dans le fond. Les lots Nos. 6, 7 et 8 mesurent chacun 30 pieds 1 pouce 2 lignes de face sur la **Promenade Carondelet** et 30 pieds chacun de largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes, savoir : le lot No. 8, 88 pieds 9 pouces 7 lignes sur la ligne du côté du lot No 9, et 91 pieds 4 pouces sur la ligne du côté du lot No 7. Le lot No 7, 91 pieds 4 pouces sur la ligne du côté du lot No 8 et 93 pieds 10 pouces 1 ligne sur la ligne du lot No 6 ; le lot No 6 93 pieds 10 pouces 1 ligne sur la ligne du côté du lot No 7, et 96 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne du côté la plus rapprochée de la rue **Johnson** ; les lots Nos 10 et 11 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue **Galvez**, sur une profondeur et face entre lignes parallèles de 120 pieds 7 pouces sur la rue **St Louis** ; le lot No. 11 forme l'encoignure des rues **Galvez et St-Louis**.
Les lots Nos. 6 à 11 inclusivement sont loués à MM. J. D. Luce jusqu'au 30 septembre 1887, à raison de $125 par an, payable mensuellement en billets. Toutes les clôtures, bâtisses et machines appartenant à la raison sociale ci-dessus ne sont pas comprises dans la vente des lots de terre.
9° 12 Actions du capital de la Compagnie d'Assurances Hope.
10° Une paire de boucles d'oreilles en diamant et d'une broche en diamant.
Termes et conditions—Pour les meubles et actions comptant et pour les propriétés un tiers ou plus, au gré des acheteurs, comptant ; le reste à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs, portant sept pour cent d'intérêt, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final et garantis par hypothèque et privilège. Les actes de vente seront passés devant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs et contiendront les clauses ordinaires relatives au paiement de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour obtenir le paiement des billets, au transfert des polices, avec la clause de **Non aliénando**. Les taxes dues et exigibles en 1886 devront être assumées et payées par les acquéreurs, en sus du prix d'adjudication.
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.
17 avril—17,24—mai 1,8,15,22.

Terrain de la rue Royale,

entre les rues Douane et Bienville, touchant aux beaux magasins de
MM. A. M. & J. Solari et de M. James McCracken.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 8 mai 1886, à midi, il sera vendu à l'encan :
Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 39 du carré d'ilet borné par les rues Royale, Douane, Bourbon et Bienville, mesurant 24 pieds 5 pouces 6 lignes de façade rue Royale sur une profondeur de 60 pieds.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur ; le reste à un crédit de un et deux ans payable en billets de l'acquéreur datés du jour de la vente, portant hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec 8 pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat comprise, en cas de procédure pour le recouvrement des dits billets en partie ou en totalité, ainsi que toutes les autres clauses ordinaires d'un acte de vente. Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1886 en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24avril—24,25—1mai à la vente.

PAR HENRY STERN & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Bottes et souliers, installations de magasin, vitrines et le bail non expiré de la propriété No 225 rue Orléans, connue comme le "Blue Shoe Store."
Robert & Cie vs leurs créanciers.
No 16,670—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR HENRY STERN & CIE., Henry Stern, encanteur—Salle d'encan, No. 35 rue de Chartres—VENDREDI, 7 mai 1886, à midi, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 16 avril 1886, il sera vendu à l'encan, dans ma salle de vente No 35 rue de Chartres, la propriété suivante—
Un lot de bottes et souliers assortis, installations du magasin et divers, d'après inventaire enregistré—transportés à ma salle de vente pour la convenance de la vente.
Conditions—comptant.
22 avril—22,28—mai 3,7

PAR LE CONSTABLE.

Adam Collester vs. Jackson Stringer.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 10,308—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette entre St-Charles et Carondelet, SAMEDI, 15 mai 1886, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et enliassée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
5 mai—5 9 15

Dominique Braggini vs Mme A. C. Fagot, épouse divorcée de Joseph Duvignaud.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 8708—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chs G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 15 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Johnson, Ursulines et Prieur, désigné comme lot No. 2 sur un plan tiré par E. Surgi, daté le 25 juin 1849, déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, et mesurant trente pieds de face à la rue Hôpital, sur cent trente-un pieds deux pouces et une ligne de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions, comptant sur les lieux.
J. O. LANDRY, Constable.
14avril—14 24—mai 1,8,15

ANNONCE JUDICIAIRE.
Alfred Grima vs. Charles Lafitte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,325—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 11 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :
Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Chartres et Vieille Levée, mesurant en mesure française, trente pieds de face à la rue St-Louis, sur cent cinquante pieds de profondeur, plus ou moins, borné d'un côté par la propriété appartenant actuellement ou ayant appartenu à Joseph Chegron, et de l'autre côté par celle appartenant ou ayant appartenu à Laurent Millaudon.
Acquis par le défendeur par un achat de Mme C. J. de Lafollye, d'après un acte pardevant Eusèbe Bouny, notaire, le 25 mars 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 avril—9,16,23,30—mai7,11